



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé à la Convention de 1992 sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Treizième réunion

Genève, 19 et 20 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 19 mai 2022,
à 11 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État d'avancement du processus de ratification.
3. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes :
 - a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes ;
 - b) Cinquième cycle d'établissement de rapports.
4. Séance spéciale sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques et le Protocole sur l'eau et la santé.
5. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau.

* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la treizième réunion (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/360841>) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **5 mai 2022**. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 1606).



6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel.
7. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
8. Aide à l'application de la Convention au niveau national.
9. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
10. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement.
11. Procédure d'examen du respect des dispositions.
12. Exécution du programme de travail pour la période 2020-2022.
13. Programme de travail pour la période 2023-2025, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à son exécution.
14. Préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties.
15. Questions diverses.
16. Dates et lieu de la quatorzième réunion.
17. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Les principaux objectifs de la treizième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) sont les suivants :

a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail pour la période 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1), tel qu'adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa cinquième session (Belgrade, 19-21 novembre 2019) ;

b) Examiner le projet de programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/WG.1/2022/3) et débattre des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. À cet égard, le Groupe de travail examinera également les résultats d'une enquête en ligne sur les activités à mener au titre du programme de travail, qui auront été préalablement communiqués aux États parties et aux États non parties ;

c) Débattre des préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties (Genève, 16-18 novembre 2022).

2. La réunion du Groupe de travail comprendra également une séance spéciale sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques et le Protocole sur l'eau et la santé, qui sera l'occasion de débattre des activités à mener dans ce domaine et d'examiner les mesures prises par les pays pour faire face aux risques sanitaires et environnementaux liés au climat.

3. La réunion s'ouvrira le jeudi 19 mai 2022 à 11 heures et s'achèvera le vendredi 20 mai 2022 à 17 heures.

4. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.

5. Tous les documents de la réunion pourront être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

6. La réunion se tiendra sous forme hybride. Le temps étant compté, les participants sont priés de limiter la durée de leurs interventions à deux minutes. Le Président veillera à faire strictement respecter ces limites. Le texte complet des déclarations et des exposés sera publié, tel que transmis au secrétariat, sur la page Web consacrée à la réunion. Pour le bon

¹ Voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/360841>.

déroulement des séances, il est demandé aux délégations qui prévoient de faire une déclaration d'en informer le secrétariat à l'avance.

7. Les secrétariats de la CEE et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe) assureront conjointement le secrétariat de la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 11 heures-11 h 5

8. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. État d'avancement du processus de ratification

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 11 h 5-11 h 15

9. Au 21 février 2022, les 27 pays énumérés ci-après étaient Parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine.

10. Les représentants des signataires et des autres États qui ne sont pas encore parties au Protocole seront invités à rendre compte des progrès et de toute évolution prévue concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

3. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 11 h 15-midi

11. Le Groupe de travail sera informé du processus d'élaboration du projet de programme de travail au titre du Protocole pour la période triennale 2023-2025, qui devrait être adopté par la Réunion des Parties à sa sixième session, notamment de la portée générale et des fondements de ce programme, de sa structure institutionnelle et des préparatifs d'une enquête sur les activités futures, qui sera réalisée entre mars et avril 2022. Pour chaque domaine d'activité, les Parties et les pays chefs de file donneront un aperçu des progrès accomplis depuis la douzième réunion du Groupe de travail (tenue à Genève sous forme hybride les 14 et 15 avril 2021) et présenteront les projets d'activités, ainsi que les résultats de l'enquête.

Document

Projet de programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/WG.1/2022/3)

a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes

12. Un représentant de la Suisse, Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, rendra compte des progrès accomplis dans ce domaine, notamment en en faisant un bref bilan de la douzième réunion de l'Équipe spéciale (tenue à Genève sous forme hybride le 17 novembre 2021).

13. Les pays dans lesquels des progrès substantiels ont été accomplis depuis la douzième réunion de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la définition, la révision ou l'atteinte de leurs objectifs seront invités à rendre compte de tout fait important.

14. Ensuite, les représentants du Portugal, de la Roumanie et de la Suisse, actuellement Parties chefs de file pour le domaine d'activité 1, qui porte sur l'amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé, présenteront des propositions d'activités pour la

période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine d'activité. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

b) Cinquième cycle d'établissement de rapports

15. Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement du cinquième cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole en donnant un aperçu des rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties et les autres États et en faisant le point sur l'établissement du rapport régional sur l'application du Protocole. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations à ce sujet.

16. Le Groupe de travail sera ensuite informé des faits nouveaux concernant les processus au niveau mondial dans les domaines de l'eau et de la santé, notamment des préparatifs de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New York, 22-24 mars 2023), ainsi que des progrès et des résultats des récents processus de consultation et de collecte de données se rapportant au suivi de l'objectif de développement durable n° 6 à l'échelle mondiale.

Document

Décision V/1 – Questions générales concernant le respect des dispositions (en particulier, la section intitulée « Établissement de rapports conformément à l'article 7 du Protocole ») (ECE/MP.WH/19/Add.2-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.2)

Document informel

Report of the twelfth meeting of the Task Force on Target Setting and Reporting

4. Séance spéciale sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques et le Protocole sur l'eau et la santé

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, midi-13 heures

17. Cette séance spéciale sera l'occasion de réfléchir à la manière d'utiliser la plateforme et les outils fournis par le Protocole pour accroître la résilience aux changements climatiques. Un discours liminaire sera prononcé pour planter le décor en soulignant l'importance d'une perspective axée sur les changements climatiques dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la santé, notamment en ce qui concerne les effets de plus en plus marqués des changements climatiques sur les ressources en eau et les services liés à l'eau et à l'assainissement.

18. Un représentant de l'Italie, pays chef de file pour le domaine d'activité 7, qui porte sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques, donnera un aperçu des progrès réalisés dans ce domaine et présentera le document informel portant sur l'amélioration de la résilience aux changements climatiques à l'aide du Protocole sur l'eau et la santé (« Background paper on increasing resilience to climate change through the Protocol on Water and Health »). Il présentera également des propositions d'activités pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine d'activité.

19. Ensuite, un groupe de travail composé de représentants de pays examinera comment les États ont utilisé le cadre offert par le Protocole pour accroître leurs efforts visant à améliorer la résilience aux changements climatiques aux niveaux national et local.

20. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations, à échanger des données d'expérience nationales et à examiner les activités proposées.

Document

Document informel

Background paper on increasing resilience to climate change through the Protocol on Water and Health

5. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 15 heures-15 h 30

21. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2, qui porte sur la prévention et la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, rendront compte de l'état d'avancement des travaux dans ce domaine, notamment de l'élaboration de supports de formation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et sur la surveillance de la qualité de l'eau fondée sur les risques, ainsi que des résultats de la réunion d'experts sur la prévention et la surveillance de la légionellose dans la région paneuropéenne (30 novembre-2 décembre 2021).

22. Le secrétariat de l'OMS/Europe rendra compte des faits nouveaux concernant la surveillance de la présence du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2) dans les eaux usées et de l'élaboration d'un document contenant des orientations provisoires et d'une liste de questions et réponses s'y rapportant.

23. Le Groupe de travail sera invité à fournir des informations sur les activités menées au titre de l'article 8 du Protocole sur l'eau et la santé pour renforcer les systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et les moyens d'intervention en cas d'épidémie, et sur l'adoption de méthodes de surveillance de la qualité de l'eau potable fondées sur les risques.

24. Les représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activités pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine d'activité. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Documents

Documents informels

Report of the expert meeting on prevention and control of legionellosis in the pan-European region

Draft training module on water-related disease surveillance and outbreak management

Draft training module on risk-based water quality surveillance

Expert consultation on public health needs related to surveillance of SARS-CoV-2 in wastewater: summary report

WHO interim guidance on surveillance of SARS-CoV-2 in wastewater

6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 15 h 30-16 heures

25. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 3, qui porte sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel, rendront compte de l'état d'avancement des travaux en mettant l'accent sur les analyses des grandes orientations au niveau national et les évaluations des conditions d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de soins de santé, les éléments clés des ateliers sous-régionaux sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles (en ligne, 6-8 juillet 2021, et 4-6 avril 2022), et les activités de communication menées dans ce domaine.

26. Les représentants des pays chefs de file, ainsi que le secrétariat de l'OMS/Europe, informeront le Groupe de travail de l'état d'avancement du Rapport régional sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé, ainsi que de la liste de contrôle utilisée sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations et à décider des prochaines mesures à prendre pour établir ces documents sous leur forme définitive en vue de leur approbation à la Réunion des Parties à sa sixième session.

27. Le Groupe de travail sera invité à fournir des informations sur les activités en cours et prévues relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles et les établissements de soins de santé.

28. Les représentants des pays chefs de file présenteront ensuite des propositions d'activités pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine d'activité. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Documents

Rapport régional sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé (projet de publication)

Liste de contrôle sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé (projet de publication)

État des lieux national concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé en Serbie : rapport de synthèse²

Document informel

Water, sanitation and hygiene in schools: meeting report, 6–8 July 2021

7. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaires indicatifs : jeudi 19 mai, 16 heures-16 h 30

29. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie, Parties chef de file pour le domaine d'activité 4, qui porte sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans ce domaine, notamment de l'élaboration en cours de supports de formation sur la planification en matière de sécurité sanitaire de l'eau et de l'examen des activités relatives aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement menées au niveau national au titre du Protocole sur l'eau et la santé.

30. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des travaux de mise à jour de la publication intitulée « Water safety plan field guide for small community water supplies » (Guide pratique concernant les plans de gestion de la sécurité sanitaire des réseaux d'approvisionnement en eau des petites collectivités). Il sera invité à formuler des observations et à décider des prochaines mesures à prendre pour établir cette publication sous sa forme définitive en vue de son approbation à la Réunion des Parties à sa sixième session.

31. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays afin d'améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, notamment sur l'avancement du projet de terrain relatif aux plans intégrés pour la salubrité de l'eau et la sûreté de l'assainissement dans les zones rurales en Serbie, appuyé par l'Allemagne et les Pays-Bas.

32. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie présenteront des propositions de travaux à mener dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document

Guide pratique les plans de gestion de la sécurité sanitaire des réseaux d'approvisionnement en eau des petites collectivités (projet de publication)

Document informel

Small-scale water supply and sanitation systems: country activities

² Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (Copenhague, 2020).

8. Aide à l'application de la Convention au niveau national

Horaire indicatif : jeudi 19 mai, 16 h 30-17 heures

33. Un représentant du secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'aide apportée à l'application du Protocole au niveau national, dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'eau organisés sous l'égide de la CEE au titre du programme de l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment). Le secrétariat de la CEE rendra également compte d'autres projets internationaux visant à promouvoir l'application du Protocole au niveau national.

34. Un représentant du secrétariat de l'OMS/Europe informera les participants de l'assistance fournie aux États membres dans le cadre d'accords biennaux de collaboration et de stratégies de coopération entre pays visant à appuyer les travaux menés en application du Protocole.

35. Le secrétariat présentera ensuite les propositions d'activités pour la période 2023-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

9. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 11 heures-11 h 30.

36. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine et des Pays-Bas, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 5, qui porte sur la gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, rendront compte des progrès accomplis en mettant l'accent sur les résultats de la consultation d'experts sur l'assainissement sur site (qui s'est tenue en ligne du 5 au 7 octobre 2021) et sur l'avancement d'un projet pilote sur l'assainissement sur site en Serbie.

37. Le Groupe de travail sera informé des travaux relatifs à la publication intitulée « Note d'orientation sur l'assainissement » et sera invité à formuler des observations et à décider des prochaines mesures à prendre pour établir cette publication sous sa forme définitive en vue de son approbation à la Réunion des Parties à sa sixième session.

38. Les représentants des pays seront invités à informer le Groupe de travail des activités menées et des résultats obtenus concernant l'adoption de plans de gestion de la salubrité de l'eau et de la sûreté de l'assainissement dans les politiques et dans les pratiques aux niveaux national et local.

39. Les représentants des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine présenteront des propositions d'activités dans ce domaine pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document

Note d'orientation sur l'assainissement (projet de publication)

Document informel

Report of the expert consultation on on-site sanitation

10. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 11h30-midi

40. Les représentants de la France et de la Hongrie, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 6, qui porte sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, présenteront les résultats obtenus dans ce domaine, notamment la nouvelle publication intitulée « Making

water and sanitation affordable for all : Policy options and good practices to ensure affordability of safe drinking water and sanitation services in the pan-European region » (Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne)³. Ils feront également le point sur les préparatifs d'un atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement (Genève, 13-14 juin 2022).

41. Les représentants des pays seront invités à rendre compte des mesures prises aux niveaux national et local dans le domaine de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, et à faire part de leur intérêt pour l'utilisation, pendant la prochaine période triennale, des outils qu'offre le Protocole en la matière.

42. Les représentants des Parties chefs de file présenteront ensuite des propositions d'activités pour la période 2023-2025, ainsi que les principaux résultats de l'enquête concernant ce domaine d'activité. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document

Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne (publication)

11. Procédure d'examen du respect des dispositions

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, midi-12 h 30

43. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole fera le bilan de la vingt et unième réunion du Comité (tenue à Genève sous forme hybride les 15 et 16 juin 2021) et de sa vingt-deuxième réunion (tenue à Genève le 16 novembre 2021). En particulier, le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant l'examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles, ainsi que des résultats de la récente procédure de consultation du Comité. Le Président du Comité fournira également des informations actualisées sur l'établissement du rapport du Comité à la Réunion des Parties.

Documents

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa vingt et unième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2021/2-EUCHP/2018917/4.1/2021/06)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa vingt-deuxième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2021/4-EUCHP/2018917/4.1/2021/CC2/06)⁴

12. Exécution du programme de travail pour la période 2020-2022

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 12 h 30-13 heures

44. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera dans leur ensemble les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2020-2022 et chargera son Président, ainsi que les pays chefs de file des différents domaines d'activité d'élaborer, avec l'aide du secrétariat, un rapport sur les progrès accomplis qui devra être soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session.

45. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des moyens financiers offerts par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et le Fonds de contributions volontaires du Bureau régional de

³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/20.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/environment/documents/2021/12/reports/report-compliance-committee-its-twenty-second-meeting>.

l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe pour la mise en œuvre du Protocole⁵. Sur la base d'un document informel établi par le secrétariat, le Groupe de travail examinera la situation financière de ces deux fonds, les contributions reçues, les fonds utilisés et les ressources qu'exigera la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2020-2022, notamment l'organisation de la sixième session de la Réunion des Parties.

46. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales et non gouvernementales concernées, ainsi que d'autres partenaires, seront invités à faire part de la contribution qu'ils comptent apporter, financièrement ou en nature, à la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2020-2022, y compris à l'organisation de la sixième session de la Réunion des Parties, notamment.

Document

Programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/2019/3-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/09)

Document informel

Overview of contributions and expenditures related to the Protocol and resources required up to the sixth session of the Meeting of the Parties

13. Programme de travail pour la période 2023-2025, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 15 heures-16 h 15

47. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, ainsi que du projet de programme de travail pour la période 2023-2025 élaboré par le secrétariat en consultation avec le Bureau, le Groupe de travail décidera des activités à entreprendre au titre du Protocole. En outre, il examinera et approuvera la structure institutionnelle à mettre en place au titre du Protocole, ainsi que les mandats et cahiers des charges des différents organes subsidiaires chargés de superviser et de faciliter l'exécution du programme de travail pour la période 2023-2025.

48. Le Groupe de travail débatera ensuite des ressources nécessaires à l'exécution du projet de futur programme de travail, sur la base du document informel établi par le secrétariat afin de donner un aperçu des besoins en ressources pour la période 2023-2025. Les participants étudieront les moyens qui permettraient d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire à la mise en œuvre des activités futures. À cet égard, le Groupe de travail sera informé de la création, au sein du Bureau du Protocole, d'un groupe restreint chargé du financement, dont l'objectif est de veiller à la pérennité des ressources financières allouées au Protocole. Un(e) représentant(e) de la Suisse, qui préside ledit groupe, en précisera la composition et délimitera la portée de ses travaux.

49. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales compétentes, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions seront invités à dire au Groupe de travail s'ils entendent contribuer à l'exécution du programme de travail projeté pour la période 2023-2025, en apportant une contribution financière ou en nature ou en devenant partenaires dans le cadre de certaines activités ou de certains domaines d'activité.

50. Le Groupe de travail conviendra de la marche à suivre pour élaborer la version définitive du projet de programme de travail pour la période 2023-2025, y compris de la vue d'ensemble des ressources extrabudgétaires nécessaires, en vue de sa soumission à la Réunion des Parties et de son adoption par celle-ci à sa sixième session.

Document

Projet de programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/WG.1/2022/3)

⁵ ECE/MP.WH/2/Add.2-EUR/06/5069385/1/Add.2, décision I/5, par. 5.

Document informel

Overview of extrabudgetary resource requirements for 2023–2025

14. Préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 16 h 15-16 h 45

51. Le Groupe de travail se penchera sur les préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties. Ils réfléchiront notamment au projet d'ordre du jour, à l'organisation et au thème d'une séance de haut niveau, ainsi qu'aux questions de procédure et d'organisation liées à la tenue de la session sous forme hybride. Le Groupe de travail fera des observations et prodiguera des conseils au Bureau et au secrétariat, si nécessaire.

Document

Document informel

Draft agenda for the sixth session of the Meeting of the Parties, including a list of documentation

15. Questions diverses

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 16 h 45-16 h 50

52. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

16. Dates et lieu de la quatorzième réunion

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 16 h 50-16 h 55

53. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire les dates et le lieu de sa quatorzième réunion.

17. Clôture de la session

Horaire indicatif : vendredi 20 mai, 16 h 55-17 heures

54. Le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 20 mai 2022 à 17 heures.
